

LOU NIZANÈS

Le petit bulletin intermédiaire

Edito

Pourquoi ce bulletin à minima ?

Des informations, d'importance capitale, ne peuvent attendre le vote du budget que nous avons pour habitude de vous présenter au printemps. Nous reviendrons vers vous, avec tout ce qui fait notre préoccupation pour le mieux-être des Nizanaises et des Nizanais.

Le cimetière. La procédure engagée au cimetière suit son cours, et la permanence tenue par le Bureau d'étude le 5 avril devrait permettre de régulariser certaines situations.

L'Ukraine. En voie de guérison de cette terrible pandémie, nous voilà affectés par un cataclysme sans nom. Les événements qui se déroulent en ce moment en Ukraine, ne nous laissent pas indifférents et nous appellent à plus de fraternité, de solidarité. Ainsi chacun, selon ses possibilités, pourra participer à cet élan de générosité.

Les élections. A la veille d'un choix qui nous engage pour cinq ans, cette tragédie Ukrainienne relègue au second plan ces élections majeures. La guerre emporte tout, elle constitue le prisme unique de cette campagne. Comme l'a souligné le président dans son allocution, elle « *vient percuter notre vie démocratique* ». Mais notre démocratie ne passe-telle pas en priorité, par le respect et le soutien de femmes, d'enfants et d'hommes ébranlés par la guerre? J'ai la ferme conviction que c'est aussi de cette façon-là que l'on pratique et salue l'idéal de la démocratie, sans vouloir nier la gravité de tous les thèmes qu'il serait nécessaire d'aborder, (le climat, l'éducation, la protection sociale ou les migrations...). Il y va de notre humanité.

La vie associative. Les associations nizanaises, dont nous ferons un état des lieux sur le prochain bulletin, reprennent leurs activités. Elles vous attendent. **Engagez-vous !**

Soyez assurés de mon sincère dévouement.

Michelle Labrouche, Maire



Elections

Pour des questions de commodité, les élections, au Nizan, se dérouleront à la Salle des fêtes, **de 8 h à 18 heures.**

L'élection du président de la République se déroulera :

- Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- Dimanche 24 avril pour le deuxième tour

Elections législatives se dérouleront :

- Dimanche 12 juin pour le premier tour
- Dimanche 19 juin pour le deuxième tour

Pour la désignation des 577 députés.

Les inscriptions sur liste électorale sont maintenant closes. La Commission électorale communale se réunira le 17 mars, à la Mairie.

Des panneaux d'affichage seront mis à disposition, sur le côté de la Salle des fêtes.



Cimetière

Dans les bulletins municipaux d'avril, d'août et de décembre, nous vous avons informés de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Nous constatons qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas été enregistrées aux services des Impôts et de la Mairie.

Afin de régulariser cette situation, nous invitons les intéressés à se présenter en Mairie

le 5 avril à partir de 14h.

Madame MANDON, du bureau d'études EPOC, se tiendra à votre disposition.

Nouvelle réglementation du cimetière, Arrêté du 14 octobre 2021



UKRAINE

Dons financiers, dons matériels, accueil des réfugiés, ...
Comment aider les Ukrainiens restés sur place ou réfugiés dans les pays frontaliers ? Quels sont les besoins spécifiques ?

L'équipe municipale,

en partenariat avec une association organise une

COLLECTE POUR L'UKRAINE

Vous pouvez apporter vos dons en mairie ou contacter l'un des membres du Conseil.

Les besoins :

- de la nourriture (des conserves, aliments non périssables...)
- des couvertures de secours en aluminium
- des sacs de couchage
- des plaids
- des chaussures d'hiver, gants, chaussettes chaudes

Nous vous remercions pour votre générosité.

DONS FINANCIERS : d'ores et déjà vous pouvez réaliser vos dons auprès de :

La Croix Rouge : par chèque à l'ordre de « La Croix-Rouge française – Conflit Ukraine 2022 » à envoyer à l'adresse Croix-Rouge française, CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.

L'Unicef, pour répondre aux besoins essentiels des enfants, sur le site « Unicef.fr ».

La Fondation de France lance un appel à la générosité pour soutenir les centaines de milliers de personnes affectées par le conflit. Elle va aider notamment les associations implantées localement en Pologne et en Roumanie à apporter leur soutien aux familles contraintes de quitter le pays.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/>

De nombreuses ONG lancent également des appels aux dons, à consulter sur « [Support Ukraine](#) ».

OFFRES D'HEBERGEMENT :

Le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets d'organiser la coordination et le recensement dans chaque commune des possibilités d'aides aux Ukrainiens déplacés.

Tous ceux qui peuvent et souhaitent mettre à disposition un hébergement, doivent le signaler à la mairie. Un formulaire sera à remplir pour spécifier la capacité d'accueil du logement en nombre de personnes et le nombre de chambres disponibles.

Bien entendu, nous mènerons ensemble cette action, afin d'organiser au mieux cet accueil et permettre à ces réfugiés de séjourner chez nous dans les meilleures conditions. Une commission d'accueil sera mise en place.

Administrativement : Les réfugiés ukrainiens pourront séjourner 90 jours en France. Au-delà, ils devront contacter la préfecture de département du lieu d'arrivée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ma PrimRenov'

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour. Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé :

france-renov.gouv.fr.

Ce service a comme objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages aux revenus les plus modestes dans leur démarche de rénovation.

MaPrimeRénov' est **accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés de logement construit depuis au moins 15 ans.**

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE \(reconnues garantes pour l'environnement\)](#).

Cadastre solaire

Le cadastre solaire Sud Gironde a été mis en ligne ce mois-ci. Dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial, le pôle territorial Sud Gironde met à disposition cet outil permettant aux habitants et entreprises des 5 Communautés de Communes du Sud Gironde d'estimer le potentiel solaire de leur toiture et les coûts d'une éventuelle installation thermique ou photovoltaïque.

Autoconsommation ou vente d'électricité, installation d'un chauffe-eau solaire, particuliers ou entreprises, différentes estimations sont possibles.

Vous souhaitez définir ou contrôler votre projet, trouver des structures pouvant vous accompagner, ou êtes simplement curieux ; rendez-vous sur le site :

<https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/>

Covoiturage

Pratique, très économe, attention à trois points :

- 1. le trajet du conducteur doit être effectué pour lui-même**, si le trajet est effectué par le conducteur pour des tiers, il ne s'agit pas d'un covoiturage.
- 2. les seuls échanges financiers entre le ou les passagers et le conducteur se limitent au partage des coûts du transport** : frais de carburant, péages ou frais d'assurance, et si les passagers et le conducteur ont été mis en relation par une plateforme, la commission de cette dernière. Le conducteur ne doit faire aucun bénéfice sur cette rétribution.
- 3. En plus du permis de conduire** qui est bien évidemment indispensable pour le conducteur, ce dernier à l'obligation d'**être en règle au niveau de son contrat d'assurance.**



France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

Un objectif de résultats

35% DE GAIN ÉNERGÉTIQUE MINIMUM, grâce à l'intervention, selon les besoins du logement, sur 6 POSTES DE TRAVAUX :

- 1. VENTILATION Mécanique
- 2. RENOUVELLEMENT ÉNERGÉTIQUE ET TRAVAUX SANITAIRES
- 3. ISOLATION DES MURS
- 4. REMPLACEMENT DES FENÊTRES EXTÉRIEURES
- 5. FRANCHISE BAS
- 6. ISOLATION DES TOITS



Pour vous aider dans vos démarches le Siphem se déplace :

<https://siphem.fr/fr/habitat>

05 56 61 20 75



Mentions légales



Les toits éligibles apparaissent en jaune clair avec le m2 utile



Appel pour notre église, ou comment faire vivre notre patrimoine

« Église » désigne l'ensemble des croyants « église » désigne le bâtiment, propriété communale. C'est la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui a redéfini la propriété des édifices culturels ainsi que le rôle des pouvoirs publics et associations diocésaines.

Édifice emblématique de la commune, ouvert à tous et accueillant, partie intégrante du paysage, notre église fait partie de notre patrimoine culturel, symbolisant souvent la mémoire de la communauté, et sa valorisation nous incombe.

« On n'a pas besoin d'être un pilier de l'église pour en prendre soin, c'est l'affaire de tous. »

Aujourd'hui, des travaux de restauration s'imposent et il appartient aux Nizanaises et Nizanais de la protéger, de la faire vivre. Être attentif au respect de la laïcité n'est pas une barrière car l'église est un élément du patrimoine et un lieu de dialogue. L'ouvrir est une manière de traduire que l'église est la propriété de tous.

Nous suggérons la création d'une association culturelle et patrimoniale pour réfléchir aux actions à mener pour protéger et animer notre église.

Merci de contacter en mettant pour objet « Association patrimoine Nizan »:

Aude Fleury :

aude.fleury@orange.fr

et Marie Berts :

marie.berts@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Katiola solidarité

L'association Katiola Solidarité organise un **vide grenier, dimanche 3 avril** dans la salle des fêtes du Nizan de 9h à 18h. Vous pourrez trouver une petite restauration sur place. 2.50€ le mètre linéaire et 1€ la table. Renseignements et inscription au 06 16 06 78 99

Comité des fêtes

Le comité des fêtes organise un **repas « Le canard est dans le prés !! » le 26 mars**, à la salle des fêtes à partir de 18h
 Tarifs Adultes : 16€ , enfants (6-12 ans) : 8 €, pitchouns : gratuit
 Nombre de places limitées, réserver avant le 22 mars
 Pascal Jendrowiak : 06 15 03 56 41
 Véronique Friquet : 06 18 40 44 14
 Ludovic PRADAL : 06 74 67 78 23

Société de chasse Nizan Aubiac et Lignan de Bazas

La société de chasse organise un **repas le 22 mai à 12 h à la salle des fêtes**

Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves a organisé un atelier, « décorations de Noël » le Samedi 18 Décembre 2021.

Un grand merci à Julie Jarrigue-Petil
 Toute l'association vous souhaite tous nos vœux avec une pensée pour l'Ukraine, elle soutient la collecte organisée par la mairie.
 Merci pour eux.

Club Espoir et joie de vivre

Le club espoir et joie de vivre a organisé ce dimanche 6 mars son assemblée générale. Nous avons profité de cette occasion pour souhaiter un joyeux anniversaire à notre doyenne qui vient de fêter ses 102 ans.
 Pour information, les lotos auront lieu maintenant le **mercredi soir à 21 h 00**, à la salle des fêtes et les belotes **un mercredi sur deux, l'après midi.**

Pétanque nizanaise/Concours au Nizan

catégorie	dates	adversaire
Inter-club séniors	Dimanche 13 mars	Cap-Ferre
	Dimanche 13 mars	Albert I°
Inter-club féminin	Dimanche 20 mars	Blasimon
	Mardi 12 avril	Marcenais
Inter-club vétérans	Mardi 31 mai	Saint Médal
	Lundi 30 mai	
	Lundi 13 juin	
Départemental	Lundi 20 juin	

